Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 68 (1942)
Heft: 22

Artikel: Congrès des urbanistes suisses à Neuchâtel, 9-11 octobre 1942
Autor: Vouga
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-51828

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ou bien on s'astreindra à intégrer toutes choses dans un plan d'aménagement qui respecte la beauté et le caractère de nos paysages, ou bien l'enlaidissement progressif du cadre de notre vie ira s'accentuant de plus en plus, car la puissance des moyens techniques s'accroît avec une extrême rapidité.

* * *

Le passé et l'avenir.

Une autre tâche essentielle des plans d'aménagement est la conservation des sites et des monuments historiques, le maintien du cadre qui leur convient, la sauvegarde des pittoresques ensembles de maisons anciennes. A cet effet, on imposera des limites de construction, des gabarits de hauteur, des règlements relatifs aux formes et aux couleurs des bâtisses. Le vieux Moudon sur sa colline avec ses curieuses maisons perchées sur une haute falaise de mollasse mérite, par exemple, des prescriptions de cette nature.

Il n'est pas question cependant de transformer le pays en un vaste musée archéologique. Maintes contrées subiront de profondes transformations. Ainsi les terrasses de Lavaux, avec leurs villages compacts et leurs vastes espaces non bâtis, perdront leur caractère actuel, lorsque la construction les atteindra.

Mais cet aspect d'aujourd'hui résulte de créations artificielles. Il y a quelques centaines d'années, le paysage était tout autre, non moins beau sans doute. Nos successeurs le verront encore différent, mais toujours beau, si nous savons diriger avec art l'occupation du sol par les hommes.

Il faut laisser à la nature sa royauté ; elle domine alors l'œuvre humaine de si haut que sa beauté rayonne au-dessus de nos créations éphémères.

Congrès des urbanistes suisses à Neuchâtel

9-11 octobre 1942

Après les journées d'étude consacrées par l'Ecole polytechnique fédérale aux tâches techniques de l'urbanisme, c'est l'urbanisme encore qui rassemblait à Neuchâtel, pour un week-end, une centaine de congressistes venus de la Suisse entière et même d'ailleurs.

Bien loin de faire double emploi avec les cours de Zurich, le congrès de Neuchâtel aura été, en quelque sorte, une première étape vers la réalisation des idées émises au Polytechnicum. En effet, si la fréquentation des cours de Zurich était réservée aux seuls professionnels de l'urbanisme, Neuchâtel, au contraire, mettait en contact officiellement et pour la première fois, d'une part les architectes et urbanistes suisses, de l'autre les fonctionnaires des services d'urbanisme des principales villes du pays, voire certains édiles.

Il est remarquable que l'urbanisme prend aujourd'hui, avec les circonstances, une importance primordiale. Primordiale tout d'abord par l'étendue toujours plus grande des domaines auxquels il touche, abordant simultanément les problèmes de l'habitation, de l'hygiène, des trafics par terre, par air et par eau, de l'équipement industriel, de l'extension des cultures, du tourisme, pour ne citer que les principaux ; primordiale également par l'immensité de la tâche de reconstruction qui l'attend partout où la guerre a sévi.

En outre, l'heure est également propice à l'urbanisme parce que la faillite massive d'un grand nombre de notions en apparence intangibles et leur remplacement dans tous les domaines par des idées neuves souvent fort osées crée un climat éminemment favorable à cette science tout entière portée vers l'avenir. Cette circonstance se trouve de plus coïncider avec le ralentissement général de la construction publique et privée, donnant toute sa portée au répit forcé qui va permettre l'élaboration des projets d'urbanisme à l'abri de la bousculade coutumière. La chose semble d'ailleurs avoir été comprise assez généralement. Ce répit a été mis à profit pour établir le bilan actif et passif des dernières décades. C'est en somme ces bilans qui viennent de servir de point de départ aux débats de Neuchâtel.

Ils débutèrent samedi matin 10 octobre, dans la salle du Parlement neuchâtelois, par un exposé de M. Georges *Béguin*, conseiller communal à Neuchâtel et président du Comité d'organisation qui situa dans son cadre exact le congrès qui allait s'ouvrir en exposant les raisons qui avaient amené le Comité à prendre l'initiative d'un premier contact entre les fonctionnaires spécialistes et les professionnels préoccupés de même problèmes.

On entendit ensuite divers exposés des chefs des services d'urbanisme de quelques villes ou cantons qui se communiquèrent les résultats de certaines expériences ou firent part des difficultés auxquelles ils se heurtent.

Puis l'assemblée entendit un exposé de M. H. *Bernoulli*, architecte à Bâle qui aborda avec une extrême lucidité le problème crucial de la propriété du sol dans un exposé dont voici un trop bref résumé :

Coordination des intérêts publics et privés dans le domaine de l'urbanisme.

Au premier abord, la ville se présente comme une unité de caractère défini. Elle est en réalité une mosaïque de quelques milliers d'édifices dont chacun a son architecte, son propriétaire, sa destination.

La situation politique et économique détermine l'ordonnance de la ville, soit qu'elle tende vers une unité parfaite, soit qu'elle laisse libre cours aux volontés individuelles. La doctrine démocratique, telle qu'elle se manifeste de la façon la plus évidente en Angleterre, ne s'exprime pas seulement dans l'ordonnance de la maison particulière, elle accapare même la rue publique, du moins la rue de second ordre. La dictature subordonne toute la ville à son idée prédominante ; elle façonne surtout l'aspect des façades, des places et des rues.

En raison de l'accroissement de l'appareillage technique — service des eaux, du gaz, de l'électricité, du trafic, etc. — la commune est de plus en plus obligée de s'occuper de la ville entière comme si celle-ci était son propre domaine. Mais en même temps se produit une désagrégation inouïe de la propriété du sol. La désagrégation des éléments de la place et de la rue en est la première conséquence.

C'est alors qu'on essaie de canaliser dans une certaine mesure cet état chaotique par les règlements de construction, appuyés par de bons conseils et quelquefois aussi par des procédés plus autoritaires. La régénération de la ville dans ces conditions n'est réalisable que par le processus arbitraire et coûteux de l'assainissement et de l'expropriation. Les règlements de construction, déjà trop compliqués aujourd'hui, se trouvent

au terme de leur développement possible. Malgré toute leur explicité ils ont dû laisser de côté ce qui devrait normalement constituer une de leurs bases, c'est-à-dire l'orientation des maisons et de leurs pièces.

D'autre part, les idées contemporaines de l'urbanisme s'éloignent de plus en plus de la notion de la rue-canal, pour envisager des combinaisons de grande envergure, combinaisons qui ne pourront pas être réalisées sur un terrain parcelé.

On est à la recherche d'un système qui soit d'une application simple et claire, et libre d'interventions politiques. Ce système se présente — assez humblement d'ailleurs — dans l'organisation des « Cités-jardins » de provenance anglaise. Le territoire sur lequel s'élève la nouvelle ville est propriété publique. Il ne se vend pas, c'est par l'instrument du « Droit de superficie » qu'il est mis à la disposition des entreprises privées. C'est donc comme propriétaire du sol que la commune exerce ses droits, droits qui vont beaucoup plus loin que tous les règlements de construction possibles et qui permettent à la commune de choisir les projets dont elle préfère la réalisation. Les bâtiments sont construits par l'initiative privée dans le cadre de plans généraux établis par la commune ; les intérêts publics sont sauvegardés en même temps que les intérêts privés.

C'est l'adaptation de cette thèse fondamentale : *Le sol, support immuable de la ville, propriété publique — Le bâtiment, élément éphémère de la ville, propriété privée.*

Telle est la seule issue de la situation désespérée de l'heure actuelle.

Cet exposé fut suivi de la conférence de M. A. *Bodmer*, ingénieur, chef du service cantonal genevois d'urbanisme dont nos lecteurs auront pris connaissance en tête du présent numéro du « Bulletin technique ».

La matinée de dimanche 11 octobre ne fut pas moins intéressante puisqu'elle devait donner au congrès l'occasion d'entendre tout d'abord M. le Dr *h. c.* Armin *Meili*, architecte, conseiller national et directeur de l'Exposition nationale de Zurich. Parlant sur le thème

Bases sociales et morales du plan d'aménagement national,

M. *Meili* fit tout d'abord un parallèle entre les dimensions de l'architecture et la mesure de l'homme et montra combien la recherche du grandiose et du colossal a pour effet d'amoindrir l'homme. Il est facile de voir que les expressions architecturales outrées sont invariablement le fait des régimes autoritaires et que l'architecture des hommes libres, par sa tranquille recherche du bonheur de chacun est infiniment éloignée de toute exagération.

Lorsque la cité, dans ses dimensions, dépasse à son tour la mesure humaine, elle provoque, par un fatal cercle vicieux, le même amoindrissement de la personne humaine. La concentration d'énormes masses d'individus provoque le chômage, les grèves, puis la maladie, la haine et finalement ce tragique isolement social dont il faut tout craindre.

Nous avons certes le privilège d'ignorer en Suisse, dans une certaine mesure, ces cités surpeuplées. Mais nous n'avons pas le droit d'en conclure que ces problèmes nous sont étrangers. Au contraire. C'est par sa qualité que le travail suisse est parvenu à s'imposer à l'étranger. C'est par sa qualité encore qu'il arrivera à maintenir sa réputation. Il est donc du devoir des constructeurs des cités de demain de créer pour les ouvriers de demain un pays tout entier organisé pour le travail de qualité, un pays qui, tel un outil irréprochable, assurera les meilleures conditions de vie sociale aux diverses couches de la population.

Et c'est ici que les idées de M. *Meili* deviennent extrêmement neuves : Les villes ne doivent plus s'accroître, au hasard des terrains à vendre, au détriment des campagnes environnantes, greffant le faubourg de demain sur celui d'aujourd'hui, occupant ici un terrain propre à la culture, ici une réserve naturelle de verdure. L'utilisation du territoire national doit être réglée et doit tendre, en fait vers la création d'une sorte de grande ville décentralisée, aérée, claire, humaine.

Tel est le principe général en parfaite harmonie avec le fédéralisme tel que nous le concevons, que M. *Meili* propose comme base à nos études. Celles-ci doivent être poursuivies sans perdre un seul jour, en voyant large et loin, car, si quelquefois on a pu faire à l'urbanisme le reproche de s'être laissé dépasser par les événements, ce n'est certes pas l'imprévoyance et le hasard qui suppléeront à une étude inexistante.

Pour préparer le pays à accomplir ses tâches de demain, il n'est pas suffisant que le plan d'aménagement national résolve un certain nombre de problèmes techniques, il faut encore qu'il soit à la mesure de l'homme pour assurer, en tout premier lieu, le bonheur des simples mortels.

La vivante causerie de M. Jacques *Béguin*, architecte à Neuchâtel, portait sur le thème :

Rues larges et mortes, rues étroites et animées.

Bien que l'apparence modeste du sujet traité par M. Béguin et son ton enjoué aient pu faire croire de prime abord qu'il s'agissait de propos badins plus que d'un exposé étayé, il est intéressant de remarquer que M. Béguin arriva aux mêmes conclusions que M. Meili dans un domaine à peine moins étendu.

Prenant prétexte de son titre, s'élevant bientôt au-dessus des simples choses de la rue, le conférencier montra que tous les problèmes de construction se ramènent à des problèmes humains. Chacun d'eux peut être résolu de deux manières.

La solution technique, scientifique, est la réponse brutale aux données sèches du problème ; elle engendre les conceptions théoriques et sans charme, si rigoureusement exactes qu'il suffit d'une déviation des données pour tout jeter par terre.

La deuxième solution est celle apportée par l'artiste. Ne se contentant pas de résoudre les données techniques, il les a interprétées et façonnées. Et le souffle de l'inspiration est parfois tel que, des siècles plus tard, non seulement l'œuvre rend encore service, mais elle plaît et l'homme s'y sent à l'aise.

Ainsi de certaines rues d'autrefois qui, tracées avec art et heureusement exécutées ont gardé tout leur charme et, malgré leur vieillissement, assurent encore le service de la circulation, alors que d'autres artères, trop grandioses, trop rectilignes, trop larges sont désertées par le public qui n'y trouve rien à son échelle.

Ainsi des programmes qui nous attendent et auxquels la seule intelligence sera incapable de répondre. Car l'œuvre durable, solide et humaine, qui vaudra encore lorsque les données techniques et les besoins auront évolué, ne peut être que le fait de l'artiste.

Diverses interventions fort remarquées furent faites au cours des discussions qui suivirent ces quatre exposés. Elles firent toucher du doigt la nécessité d'un organe directeur de l'urbanisme en Suisse — organe dont la commission du plan d'aménagement national a proposé la création — elles permirent de constater la généralité de mouvement qui porte l'urbanisme au premier plan de l'actualité. En même temps, on sut gré au petit groupe neuchâtelois qui, courageusement, avait pris l'initiative de ces assises où, ainsi que

le vœu en fut exprimé, chacun veut ne voir que le début d'une heureuse tradition.

Ajoutons qu'elles se complétèrent par une visite au village d'Auvernier et à son château, dans une exquise atmosphère d'automne et de vendange, et par diverses réceptions au cours desquelles les représentants des autorités neuchâteloises ainsi que divers participants apportèrent leurs messages très écoutés. VOUGA.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Constructions légères et métaux légers.

Cours organisé par la S. I. A. les vendredi et samedi 6 et 7 novembre 1942 à l'Ecole polytechnique, à Zurich.

A l'instant de mettre sous presse nous recevons le programme de ces exposés. La place nous manque pour le reproduire *in extenso*. Notons seulement parmi les conférenciers les noms de MM. *A. von Zeerleder*, *F. Stüssi*, *E. Amstutz*, *H. Stäger*, professeurs à l'Ecole polytechnique, de MM. *Lorétan*, ingénieur, directeur de la S. A. pour la fabrication du magnésium, à Lausanne, de M. *Th. Bremi*, de la Fabrique suisse de locomotives, à Winterthour et de M. *Max Kœnig*, Dr ès-sciences, à Zurich.

Les *inscriptions* doivent être adressées au Secrétariat de la *Société suisse des ingénieurs et des architectes*, Beethovenstrasse 1, à Zurich, pour le *lundi 2 novembre*, au plus tard. (Finance des cours : 10 fr. pour les membres de la S. I. A., de la G. E. P. et de l'A³E²I.L. ; 15fr. pour les autres participants ; compte de chèques postaux VIII. 7489, Cours 1942, Zurich.)

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Séance de discussion.

Les membres de la S. V. I. A. sont convoqués à une séance de discussion au Café du Théâtre, le *vendredi 13 novembre, à 17 h.*

Ordre du jour : *La commission paritaire des occasions de travail.*

*

L'Association suisse pour la navigation du Rhône au Rhin invite les membres de la S. V. I. A. à la conférence qu'elle organise le *mercredi 11 novembre, à 20 h. 15*, au Palais de Rumine, salle Tissot.

Sujet : « Le problème européen et suisse de la navigation intérieure », par M. *Ch. Borel*, ingénieur, à Genève.

COMMUNIQUÉ

Association suisse des ingénieurs-conseils (A. S. I. C.)

Cet association nous prie d'informer nos lecteurs des changements suivants intervenus dans son état nominatif :

Démissions : M. *M. Wegenstein*, Rämistrasse 7, *Zurich.*

Admissions : M. *Arthur Studer*, ingénieur civil. Travaux publics et hydrauliques, constructions civiles, béton armé, rue Saint-Honoré 7, *Neuchâtel.*

M. *Théophil Vögeli*, ingénieur civil. Travaux hydrauliques et constructions civiles, Belairweg 2, *Thoune.*

M. *E.-B. Geering*, ingénieur civil. Constructions et charpentes métalliques, en béton armé et en bois, Riehenstrasse 64, *Bâle.*

M. *Georg Gruner*, ingénieur civil. Travaux hydrauliques et constructions civiles, Nauenstrasse 7, *Bâle.*

On peut obtenir une liste complète des membres de cette Association en s'adressant à son secrétariat, Bahnhofquai 15, à Zurich.

CARNET DES CONCOURS

Aménagement du quartier des Terreaux du Temple, à Genève.

Le jury chargé d'examiner les projets déposés ensuite du concours d'idées ouvert par le Département des Travaux publics et la Ville de Genève pour l'utilisation des terrains des Terreaux du Temple et l'amélioration de la circulation dans le quartier, s'est réuni les 6, 7 et 8 octobre 1942. Il était composé de M. le conseiller administratif *Emile Unger*, président, de M. *A. Bodmer*, chef du service d'urbanisme, de M. le professeur Dr h. c. *H. Hofmann*, architecte, de MM. *F. Fulpius*, *A. Hœchel*, *E. Odier*, *A. Guyonnet*, architectes (collaborateurs avec voix consultative : M. *A. Vierne*, secrétaire du Département des Travaux publics et M. *A. Giuntini*, secrétaire du service immobilier municipal).

Jugement.

1er prix, 3800 fr. Projet « Treille » : M. A. Tschäppät, architecte E. P. F., à Genève.

2e prix, 3300 fr. Projet « Essai » : MM. *J.-M. Bommer* et *Georges Bréra*, architectes, à Genève.

3e prix, 2500 fr. Projet « Circulation canalisée » : MM. *J.-J. Dériaz* et *Edm. Magnin*, architectes S. I. A., à Genève.

4e prix, 2200 fr. Projet « Jean-Jacques » : M. *J. Stengelin*, architecte S. I. A., à Cologny-Genève.

5e prix, 1800 fr. Projet « Circulons » : MM. *E. Martin*, architecte S. I. A. et *J. Erb*, architecte, à Genève.

6e prix, 1400 fr. Projet « Tridents » : M. *R. Parodi*, architecte E. P. F., à Vandœuvres, Genève.

Conformément au programme du concours, le jury a procédé en outre à la répartition de 15 000 fr. pour l'attribution d'allocations spéciales.

Rédaction : D. BONNARD, ingénieur.

S. T. S. Schweizer. Technische Stellenvermittlung
Service Technique Suisse de placement
Servizio Tecnico Svizzero di collocamento
Swiss Tecnical Service of employment

ZURICH 2, Beethovenstr. 1 - Tél. 35426 - Télégr. : STSINGENIEUR ZURICH

Emplois vacants :

Section mécanique.

791. Plusieurs jeunes *ingénieurs électriciens*. Bureau de construction, banc d'essais, laboratoires de recherches. Grande fabrique de machines de Suisse orientale.

793. Quelques jeunes *ingénieurs électriciens* et *techniciens électriciens*. Banc d'essais, machines et appareils électriques. Fabrique de machines de Suisse orientale.

795. *Technicien électricien*. Construction de lignes de contact aériennes. Suisse orientale.

797. Jeune *technicien mécanicien*, éventuellement *dessinateur mécanicien*. Construction et mécanique générale. Petite fabrique de machines de Suisse centrale.

799. *Technicien électricien*. Direction ; établissement des devis d'installations électriques et téléphoniques. Concession téléphonique A. Nord-ouest de la Suisse.

801. Jeune *dessinateur mécanicien*, éventuellement *dessinateur en bâtiment*. Zurich.

803. *a*) Deux *techniciens électriciens*. Projets et exécution d'installations électriques, de même :

b) Deux *techniciens en ventilation*. Projets et exécution d'installations. Travaux militaires.

805. Deux jeunes *techniciens* et deux *dessinateurs mécaniciens*. Petite mécanique de précision, bureau. Fabrique de Suisse romande.

807. *Technicien électricien*. Construction et exploitation d'installations souterraines à basse tension. Langue maternelle : français, bonnes notions d'allemand.

809. *Ingénieur électricien* ou *technicien électricien*. Haute fréquence. Suisse centrale.

811. Jeunes *techniciens mécaniciens* et *dessinateurs mécaniciens*. Machines textiles, bureau de construction. Age : si possible pas au-dessus de 30 ans. Fabrique de machines de Suisse orientale.

813. *Technicien chimiste*. Travaux de laboratoire, chimie organique. Nord-ouest de la Suisse.

815. Jeunes *techniciens mécaniciens* diplômés et *dessinateurs mécaniciens*. Fonderie, construction de chaudières. Importante fabrique de machines de Suisse orientale.

Sont pourvus les numéros, de 1942 : 623, 693, 701, 703, 707, 723, 737, 749.

(Suite page 5 des annonces.)

Lausanne — Imprimerie La Concorde